

Brain
sur Allonnes

Brain d'info

Le journal de Brain sur Allonnes - n°19 - édition décembre 2015

L'Édito du Maire

Ce Brain d'info arrive dans une période de grande tristesse, car si notre village est tranquille, l'effroyable carnage du 13 novembre dernier à Paris, nous a tous touchés et bouleversés. Notre recueillement de ce lundi 16 novembre au monument aux morts, témoignage solennel de l'union nationale en hommage aux victimes et en soutien à leur famille, nous oblige à relever la tête et faire face en nous unissant tous.

L'exploit humain ! Aux championnats du monde d'athlétisme vétérans qui se sont déroulés à Lyon le 9 août dernier, Sébastien Delaunay, dans la discipline marche athlétique, a obtenu la 3^{ème} place au 5 000 m et 10 000 m.

Puis il devient champion du monde des vétérans par équipe. Ses performances valent bien une mise à l'honneur et nos félicitations.

L'opération épicerie est désormais une opération terminée et réussie ; Sylvaine et Bertrand sont actifs et appréciés, nous leur passons le relais.

Les prochains travaux des entrées de bourg et du lotissement des Malgagnes seront lancés début 2016. L'aménagement de l'accessibilité de l'hébergement du foyer sera réalisé fin 2018. L'aménagement du bourg débutera place de la mairie avec l'installation d'un arrêt bus accessible aux personnes. D'autres dossiers sont en-cours comme le regroupement des ser-

vices de santé dans l'ancienne caserne des pompiers et le projet d'un pôle loisirs/tourisme sur le site de la Chevalerie de Sac avec un volet équestre sur la commune de La Breille les Pins. Ce dernier se présente comme un développement économique important pour le Nord Saumurois.

Comme vous pouvez le constater votre équipe municipale reste dynamique !

Enfin je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux 2016 au foyer rural le lundi 11 janvier.

Pour faire face à ces événements tragiques, donnons aux autres un peu de notre chaleur humaine ! Vous souhaitant malgré tout de bonnes fêtes de fin d'année.



Secrétariat de mairie, 1 place de la mairie - BP 7 - 49650 Brain sur Allonnes
02 41 52 03 28 / mairie@brain-sur-allonnes.fr / www.brain-sur-allonnes.fr
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h30

Commerçants et artisans brainois - Civisme

Les commerçants et artisans brainois

L'ouverture de Viveco satisfait bon nombre d'habitants. Sylvaine et Bertrand sont heureux de tenir ce commerce et remercient la clientèle de sa présence. Ils restent à l'écoute de vos suggestions pour améliorer leurs services.

Le maintien de tous les commerces de proximité est important pour l'animation de notre village, l'ensemble des commerces joue un rôle social

fort pour la sauvegarde du tissu rural. Nous profitons du savoir-faire de nos commerçants, et de la qualité de leurs produits.

Frédéric Chaussepied, marchand installé à Brain, locataire d'un espace au bâtiment communal Lissague a réalisé son premier chantier sur la commune, en travaillant pour la restauration de l'épicerie.

A savoir : notre village est riche d'artisans, tous les corps de métier sont



pratiquement représentés. Notre livret Brain Pratic recense l'ensemble des professionnels, il sera mis à jour prochainement.

Sécurité des piétons



Extrait du code de la route :

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule, notamment sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

Un appel aux conducteurs est fait pour respecter les places de stationnements, notamment aux abords des écoles et des commerces. Il en va de la sécurité des piétons.

Nuisances visuelles

La municipalité rappelle aux habitants l'obligation d'enduire les murs, en vertu du plan local d'urbanisme. Cette disposition participe à l'embellissement du village et à l'accueil que nous offrons aux touristes.



Dépôt des déchets

D'après le code de l'environnement, l'abandon intentionnel d'un objet ou produit à un endroit donné constitue un déchet.

Un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier, en un lieu où il ne devrait pas être.

Nous recommandons le respect des points d'apport volontaires, exclusivement réservés au dépôt des verres, cartonnets, conserves et journaux.

Les déchets autres doivent être déposés à la déchetterie, dont les créneaux d'ouverture sont suffisamment larges pour permettre à chacun de s'y rendre selon ses disponibilités.

Aucun dépôt d'ordures ne doit être



effectué à un endroit non prévu à cet effet.

Toute personne ou toute association peut le signaler à la mairie.

Le maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune, des verbalisations seront désormais distribuées aux contrevenants.



Emplois municipaux : service du secrétariat

Le secrétariat de mairie est composé de 3 agents municipaux avec chacune des fonctions bien définies.

Claudia Guérincheau en poste depuis juin 1994, est responsable des services et assure le secrétariat général. Ses fonctions consistent à :

- assurer les tâches de gestion administrative et financière, du suivi du courrier, de la comptabilité et de la rédaction des actes juridiques
- exécuter les décisions du Maire dont elle est la principale collaboratrice
- contribuer à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité
- assurer les fonctions d'encadrement de l'ensemble des agents de la collectivité
- conseiller et informer les élus, la population et les structures intercommunales

Agnès Tremblay en poste depuis octobre 2002, et Dominique Fortier depuis juillet 1977 sont agents polyvalents d'accueil, leurs missions sont les suivantes :

Secrétariat

- Accueil physique et téléphonique
- État Civil
- Recensement militaire
- Enregistrement du courrier



Agnès Tremblay

Claudia Guérincheau

Dominique Fortier

Classement et archivage

Gestion de la restauration scolaire et des temps d'animations périscolaires

Suivi des locations de salles

Gestion de plannings et agendas

Formalités administratives (cartes d'identité, courriers, arrêtés, invitations diverses É)

Élections

Tenue des listes électorales

Préparation des élections

Comptabilité

Emissions mandats et titres de fonctionnement

Gestion des rôges et loyers

Vérification et mandatement de la paie

Mandatement des emprunts

Gestion du cimetière

Etablissement des titres de concession

Suivi des concessions et renouveler

Mise à jour des dossiers

Affaires sociales

Accueil du public et orientation vers les personnes et services compétents

Suivi de la liste des demandes de logements sociaux

Préparation des réunions de CCAS

Culture et information

Aide à l'élaboration du bulletin municipal

Mise à jour du site Internet

Urbanisme

Renseignements cadastraux et PLU

Pré-instruction des demandes d'urbanisme

Relation avec le service instructeur

Suivi des dossiers jusqu'à leur envoi au contrôle de légalité

Le maire, le conseil municipal et l'ensemble des Brainois peuvent s'appuyer sur leurs compétences, discrétion et dévouement. Claudia,

Agnès et Dominique vous réservent toujours le meilleur accueil.

L'équipe sera amenée à mutualiser ses fonctions avec les secrétaires de l'ex-canton d'Allonnes.



Plan ORSEC



Le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est déclenché lorsqu'il y a un risque imminent pour la population et les animaux, qu'il s'agisse d'une inondation, d'une alerte nucléaire, d'un accident de la circulation...

Plan ORSEC avec évacuation à sec du val d'Authion

Le 13 et 14 octobre dernier un exercice inondation grandeur nature avec évacuation à sec de la population s'est tenu sur les communes de Varennes sur Loire et Villebrier.

Brain sur Allonnes, Vivy et Allonnes concernées également par ce risque, se sont jointes à cette mise en situation réelle.

Cette gestion de crise nous a permis d'activer notre plan de sauvegarde communale et de déclencher la cellule de crise.

Cet exercice avait pour objectif de tester :

- le dispositif ORSEC par les différents acteurs
- la transmission de l'alerte
- l'organisation de l'évacuation de la population avec les référents de quartier
- d'ajuster et d'améliorer l'organisation des secours

Le déroulement du scénario était le suivant

Dès que l'alerte est transmise par la préfecture, le maire doit répéter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés qui représentent ce jour 182 personnes situées au sud de la départementale 10.

Il met en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et des référents de quartiers qui ont

pour rôle d'aviser les habitants et de leur recommander l'évacuation de la zone.

Qu'est-ce qu'un référent de quartier ?

Le référent de quartier, désigné par arrêté municipal comme collaborateur occasionnel des pouvoirs publics » afin de lui offrir une couverture juridique dans le cadre de ses missions, dispose d'une carte officielle avec photo. Ses missions, sur décision du maire sont :

- Faire un 1^{er} passage pour prévenir et alerter les habitants, afin qu'ils se préparent à évacuer avec leur kit d'évacuation (papiers personnels, papiers d'indemnisation, argent et moyen de paiement, objets de valeurs, médicaments, vêtements de rechange etc...)
- Fermer portes et compteur de l'habitation.

Phase vigilance renforcée

Le préfet active le dispositif ORSEC et procède à l'alerte.

Ordre donné pour que les communes se préparent à activer leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et premier envoi des référents dans les quartiers pour avertir les habitants d'une probable évacuation à sec.

Phase préoccupations sérieuses

Nouvelle alerte

Phase péril imminent

Evacuer les personnes vulnérables.

Evacuer la population des quartiers concernés (habitants, matériel et animaux).

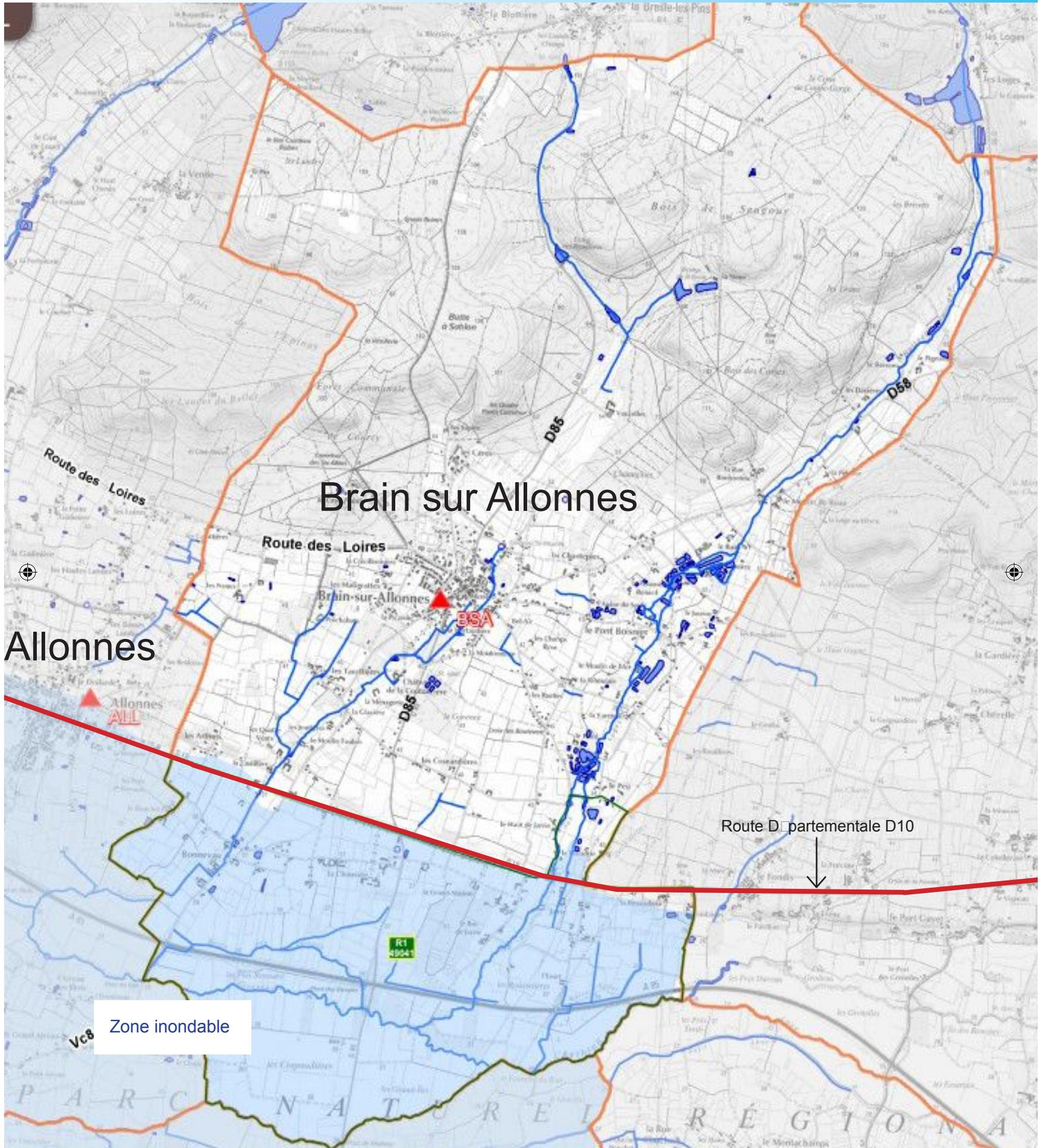
Organiser la surveillance des zones évacuées par l'intervention des gendarmes.

Cette expérience a permis de répertorier les habitants concernés par le risque inondation et de sectoriser une zone par référent de quartiers.





Organisation de la Réponse de Sécurité Civile



Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme

Nous informons nos habitants que le PLU est un document d'urbanisme avec une réglementation qui a pour objectif de protéger et de mettre en valeur certains espaces tels que des ensembles urbains ou paysagers.

Ceux-ci ont un intérêt patrimonial, notamment au titre de l'Histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, ou de l'archéologie.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces points répertoriés dans le PLU avant tout abattage de haie, d'arbre, de modification ou destruction de mur.

Rue des Fleurs

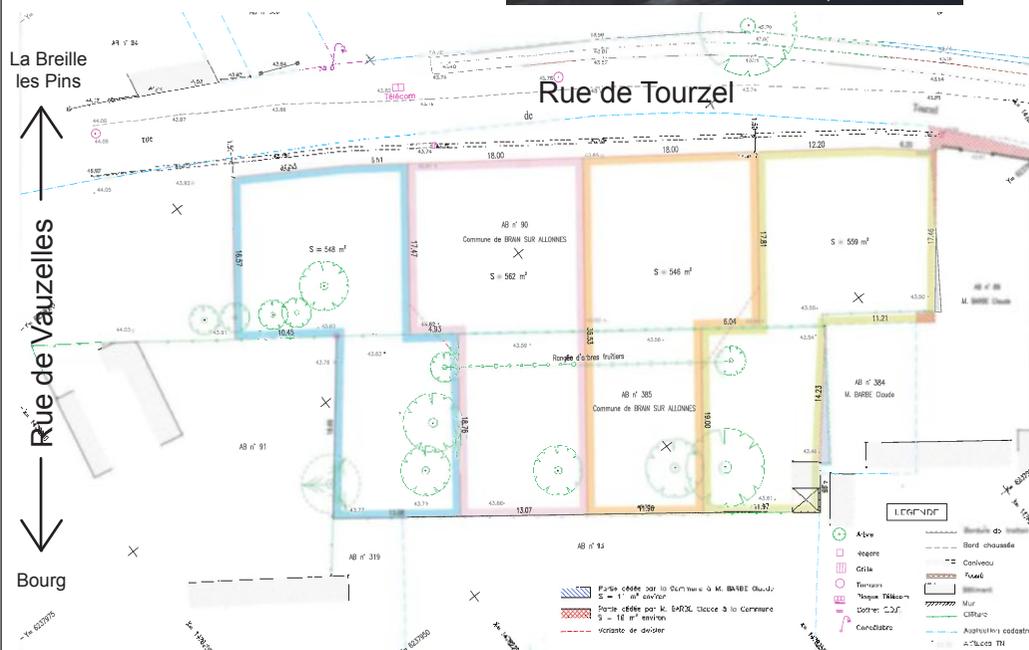
Dans le but d'améliorer notre qualité de vie et d'embellir notre commune, l'équipe municipale propose de fleurir les pieds de murs en partenariat avec les habitants de la rue des Fleurs.

Terrains à construire

Vous envisagez de faire construire votre maison et par conséquent d'acheter un terrain :

4 parcelles d'environ 550 m² sont proposées en accession à la propriété rue de Tourzel (anciennement le centre technique municipal)

S'adresser à la mairie.



Borne recharge électrique



Un véhicule électrique appartenant au Syndicat Intercommunal d'Énergie du Maine et Loire a été mis à disposition du 1^{er} au 8 décembre pour les élus et les agents communaux.

Cet essai permet à la commune d'apprécier l'intérêt d'un véhicule électrique et la pertinence de l'ins-

tallation d'une borne de recharge sur la place du champ de foire.

Ce véhicule (Renault Zoé) mis à disposition présente une autonomie variant de 130 à 170 km.

Cette borne sera équipée de 2 points de charge permettant une recharge en 1 h.

Le SIEML pilotera et financera l'intégralité de ce projet à savoir : l'installation des bornes, leur maintenance et leur exploitation.



Effacement réseau : rue des Fleurs

L'ensemble des travaux du réseau de distribution d'électricité et d'éclairage public de la rue des Fleurs a eu lieu au cours de cette année.

Ceci pour un montant de 107 380 € HT avec une prise en charge du SIEML à hauteur de 70%.

La réalisation des travaux du génie civil et des communications restent, quant à eux, à la charge de la commune pour un coût de 12 261 € HT.





Retour des réunions

Réunions de quartiers



Lors des réunions de quartiers qui se sont déroulées les 7, 14 et 21 octobre derniers, nous sommes retrouvés élus et habitants pour échanger et partager sur la commune.

Elles furent réparties en 3 zones afin d'apporter des réponses par secteur.

Ainsi, après une présentation de l'ensemble des projets prévus sur la commune, la parole a immédia-

tement été donnée aux habitants.

Ces échanges ont principalement porté sur la vitesse excessive, le comportement des conducteurs, et les stationnements dangereux.

Puis sur l'insécurité, les vols et infractions commis dans nos maisons. Afin d'éradiquer ce fléau nous incitons la population à signaler tout mouvement anormal auprès de la gendarmerie.



Les échanges terminés, la soirée s'est achevée autour du verre de l'amitié.

Réunions associations, commerçants et artisans

Courant septembre nos artisans et commerçants ainsi que nos associations ont participé à une réunion d'échange avec les élus.

C'est ainsi que tous ont pu s'exprimer et faire part de leurs souhaits ou de leurs inquiétudes.

L'accessibilité des personnes handicapées reste la priorité de nos commerçants.

Nos associations remercient la municipalité d'ouvrir à titre gracieux les salles communales pour leurs nombreuses activités. La complicité et l'aide apportée par le secrétariat de mairie favorise leur bon fonctionnement. Ces moments de convivialité se sont terminés par le verre de l'amitié.



Accueil des nouveaux arrivants

Le 10 septembre c'est avec plaisir que, pour la première fois, nous avons accueilli les nouveaux Brainois lors d'une réunion de bienvenue organisée par les élus.

L'intégration de nouveaux arrivants est une chance supplémentaire pour une commune de créer un tissu local actif, faire connaître ses traditions, ses associations, son histoire et favoriser le dynamisme des entreprises locales.

Dorénavant l'accueil des nouveaux habitants sera organisé chaque année au printemps.



Calendrier - Flashs divers

Date	Evènement	Lieu	Organisateur
Mercredi 6 janvier 2016	Collecte de sang	Réfectoire cuisine	Asso des donneurs de sang
Lundi 11 janvier	Voeux du maire	Foyer Rural	Comité des Fêtes
Samedi 16 janvier	Sainte Barbe	Foyer Rural	Amicale des sapeurs pompiers
Samedi 30 janvier	Soirée couscous	Foyer Rural	La Fourmilière
Vendredi 26 février Samedis 13 / 20 / 27 février Dimanches 14 et 21 février	Théâtre	Foyer Rural	Brain d'Folie
Dimanche 6 mars	Concert de printemps	Foyer Rural	Harmonie
Samedi 12 mars	Diner dansant	Foyer Rural	UFAB (foot)
Samedi 19 mars	Commémoration du 19 mars	Ancienne mairie	Asso AFN
Samedi 19 mars	Carnaval	Foyer Rural / bourg	APE école Louis Dudot
Dimanche 20 mars	Vide grenier	Place du Foyer Rural	La Fourmilière
Samedi 2 et dimanche 3 avril	Courant d'Art	Foyer Rural	Asso Foyer Rural
Samedi 16 avril	Repas des Aînés	Foyer Rural	Comité des Fêtes
Début mai	Fête du Printemps	Bourg	Comité des Fêtes

Nouvelle activité pour les Aînés



A la suite d'une demande de nos aînés, l'Association La Fourmilière a organisé le 19 novembre un après-midi convivial. Cette première rencontre a réuni une trentaine de personnes. Ce moment d'échange a permis de recueillir les souhaits de chacun : sorties restaurant, culturelles, après-midi jeux, atelier mémoire, atelier gym adaptée. A partir de ces éléments, l'association va travailler pour la mise en place de ce projet afin de proposer des activités variées. Ce n'est que la continuité du Club des 4 saisons, rattaché à La Fourmilière, qui se réunit d'abord tous les vendredis après-midi à La Petite Hurtaudière pour jouer aux cartes.

Covoiturage



Après la COP21, voici un moyen de découvrir ou de redécouvrir pour diminuer notre niveau les émissions de gaz à effet de serre. Il existe plusieurs solutions pour vous rencontrer entre conducteurs et passagers :
 - www.covoiturage49.fr
 - application mobile pour les smartphones
 - le Parc Naturel Régional vous accompagne également. N'hésitez pas à les contacter au 02 41 38 38 88

ORAC du Saumurois

Artisans, commerçants, entreprises de services : investissez ! L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce vous aidera. Possibilité d'une aide maximum de 30% pour tout projet d'investissement éligible supérieur à 10 000 € HT. La subvention est plafonnée à 22 500 € par entreprise. Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 02 41 59 71 95 ou economie@grand-saumurois.fr

Les armées recrutent !

La Marine, l'armée de terre et de l'air recrutent : 15 000 postes à pourvoir. Vous êtes âgés entre 16 et 25 ans. De nombreux métiers s'offrent à vous (combattant, sécurité, protection, mécanique, électronique, restauration, administration...).

Contatez le :

- CIRFA Marine de Nantes 02 28 24 20 40
- CIRFA Terre d'Angers 02 41 25 63 27
- CIRFA Air du Mans 02 43 52 16 51

L'herbe de la Pampa

Il s'agit d'une herbe envahissante. Originaire d'Amérique du Sud, cette espèce a été introduite comme plante ornementale. Mais cette espèce exotique envahissante, si elle n'est pas contenue, a un impact négatif sur la biodiversité. Si vous constatez une invasion : indiquez la aux agents du Parc Naturel Régional (02 41 38 38 88). Quelques conseils pour limiter sa prolifération :

- couper les épis floraux et les incinérer
- détruire ensuite la motte de terre et brûler la plante ou la mettre dans une déchetterie adaptée
- éviter les traitements chimiques

